

Actualité européenne

(depuis Bruxelles)

La nouvelle Commission européenne présidée par le Portugais José-Manuel Barroso est finalement entrée en fonction le 22 novembre. Quatre jours auparavant, le Parlement européen lui avait accordé sa confiance par un vote largement favorable puisqu'il rassemblait plus de deux tiers des suffrages.

La tâche la plus importante que José-Manuel Barroso trouve sur sa table est la relance de la « stratégie » arrêtée à Lisbonne en mars 2000 pour que l'Union devienne, avant 2010, l'économie « la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Au prochain Conseil européen de printemps seront étudiées les mesures à prendre pour réussir un pari qui, à mi-parcours, paraît difficile à tenir.

A l'invitation de la FNTP, Jacques Barrot, le Vice-Président français en charge des transports, s'est exprimé devant les Administrateurs de la Fédération le 26 novembre dernier. Il s'est dit déterminé à faire de la réalisation du réseau trans-européen une de ses principales priorités. L'insuffisance des infrastructures, explique-t-il, coûte à l'Union de 0,2 à 0,3 point de croissance annuelle. Jacques Barrot retient pour son action deux axes principaux. Le premier est la bataille à mener en vue de doter l'Union de moyens financiers suffisants pour que l'argent européen crée un véritable « effet de levier » en faveur des projets les plus urgents. Le second concerne la coordination à établir entre les Etats afin que les liaisons d'intérêt européen prennent le pas sur les projets à caractère national.

Le Commissaire aux transports sera de ce fait très attentif à la répartition des moyens budgétaires pour la période 2007-2013 et il oeuvrera pour la création d'une Agence pour le développement des réseaux transeuropéens.

Il a souligné enfin son intérêt pour toute contribution de la Profession à la réflexion sur ces différents problèmes.

Dossiers importants

Suivi de l'adoption de la programmation budgétaire 2007-2013 de l'UE

Le « paquet financier » proposé, le 14 juillet dernier (voir ELPS n°35, septembre 2004), par la Commission Prodi pour la période 2007-2013 doit être infirmé ou confirmé par la Commission Barroso au début de l'année prochaine.

Désireux d'affirmer ses compétences budgétaires, le Parlement européen s'est doté d'une commission temporaire qui étudie actuellement ces orientations, sous la direction de son Président, Josep Borrell. La France y est particulièrement bien représentée, par 5 membres titulaires (sur 50) avec lesquels la FNTP entretient des contacts.

Le Parlement a, par ailleurs, menacé de ne pas reconduire l'accord entre les trois institutions de l'UE, sur lequel repose cette programmation budgétaire pluriannuelle, si ses demandes ne sont pas prises en considération. Il soutient notamment l'augmentation de la dotation aux projets prioritaires de RTE-T (20 350 millions d'euros sont proposés sur la période).

La transposition du statut de la « société européenne » (SE) reste très limitée

Le règlement portant statut de la SE et la directive qui le complète pour les conditions de participation des travailleurs au sein des SE, adoptés en 2001, sont formellement entrés en vigueur le 8 octobre dernier (JOCE L 294 du 10/11/2001). Pourtant, la possibilité de s'enregistrer sous ce statut et de transférer le siège d'une société d'un pays à l'autre, sans dissolution ou création d'une nouvelle personne morale, reste encore lettre morte dans la plupart des Etats membres de l'UE et notamment en France. Seuls 5 d'entre eux ont effectivement adopté les réglementations nationales nécessaires à sa mise en œuvre (Belgique, Autriche, Danemark, Suède, Finlande).

Parallèlement, une autre directive portant sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux vient de faire l'objet d'un accord au Conseil des ministres de l'UE. Cet instrument constituera une alternative au statut de SE pour les PME ayant des activités transfrontalières en permettant des fusions sans dissolution ni liquidation et avec transmission universelle du patrimoine. Cette directive doit également être adoptée par le Parlement qui devrait se prononcer favorablement dès la 1ère lecture, prévue au début de l'année 2005.

Brèves

• Un agenda pour la politique et l'environnement urbains

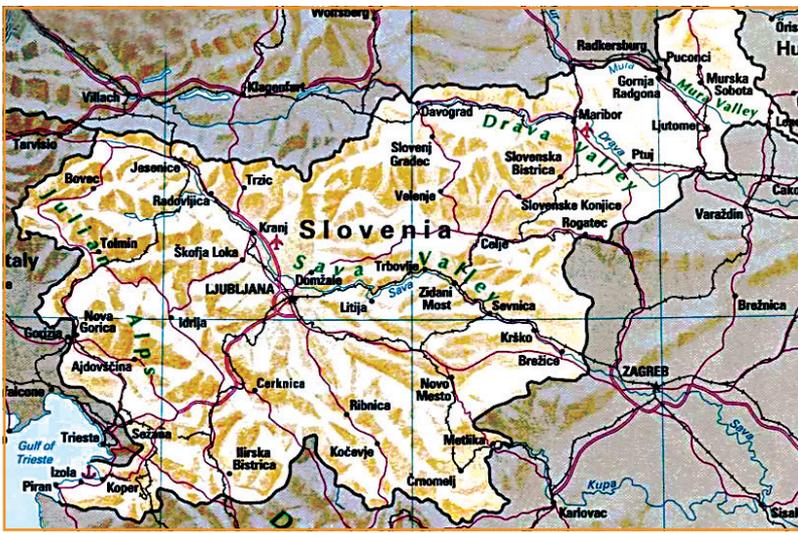
Réunis en Conseil informel les 29 et 30 novembre, les Ministres en charge de la cohésion territoriale ont marqué leur souhait d'inclure la politique urbaine dans la réalisation de la stratégie de Lisbonne. Ce thème sera à l'ordre du jour de la prochaine présidence luxembourgeoise du Conseil (1er semestre 2005).

L'environnement urbain est, par ailleurs, l'une des 7 stratégies thématiques identifiées par le programme d'action relatif à l'environnement, qui oriente la politique communautaire dans ce domaine à l'horizon 2012. Des initiatives législatives sont annoncées notamment en matière de construction durable : une méthodologie commune pour l'évaluation de la durabilité globale des bâtiments et de l'espace bâti, des normes de performance environnementale des bâtiments (hors énergie) et de nouvelles mesures pour faire face au volume croissant des déchets de construction et de démolition.

Slovénie

Données économiques générales

- Capitale : Ljubljana (330 000 habitants)
- Monnaie : le tolar (1 euro = 238 tolars)
- Superficie : 20 273 km²
- Population : 2 millions d'habitants
- PIB par tête : 17 078 euros (soit 80 % du PIB/habitant de l'UE-25)
- Taux de croissance : 2,3% en 2003
- Taux de chômage : 6,7% en 2004.



Avec une croissance supérieure à 4% de 1994 à 2002, la Slovénie est un pays prospère et très ouvert vers l'extérieur sur le plan commercial. Il faut, en effet, rappeler que dans les années 80 le niveau de développement du pays était déjà très proche de celui de l'Europe de l'Ouest et même supérieur à celui de l'Espagne. En accédant à l'indépendance, le 25 juin 1991, la Slovénie a pu s'intégrer dans le marché européen, bien avant son adhésion effective à l'UE.

Petite économie ouverte, la Slovénie est très dépendante de la situation conjoncturelle de ses principaux partenaires commerciaux (l'UE et plus particulièrement l'Allemagne ; la France arrivant en 3ème position).

La convergence du cycle économique avec l'UE est, par conséquent, particulièrement avancée. L'année 2002 a été marquée par une stabilisation de la croissance à 2,9% mais une inflation qui atteignait encore plus de 7,5% en moyenne. Ce taux a sensiblement diminué en 2003, à 5,6%, mais avec une croissance de 2,3%. Le taux de chômage s'élève à 6,7%. L'entrée dans l'UE devrait contribuer à relancer la restructuration de l'économie qui n'est pas encore totalement achevée.

Compte tenu de cette situation relativement favorable, le pays bénéficie d'une aide à l'adhésion sensiblement inférieure à celle accordée aux autres nouveaux entrants. (426 millions d'euros au titre des Fonds structurels et du Fond de cohésion de l'Union européenne, d'ici 2006).

Le secteur de la construction

Données sectorielles :

- Chiffre d'affaires : 2,79 milliards d'euros en 2002 (soit 5 % du PIB)
- Taux de croissance : 2,8% en 2003
- Effectifs : 57 000
- Salaire mensuel brut moyen : 1000 euros

Sources : DREE, *Chambre d'Economie slovène*

5 « majors » (sur les 2 730 entreprises répertoriées par la Chambre d'Economie) réalisent 80% des travaux dans le secteur de la construction. Une centaine d'entreprises emploient plus de 250 salariés et la très grande majorité (2500) occupent moins de 25 personnes, sans compter les 8000 entrepreneurs individuels.

Les coûts finaux de la construction sont élevés.

La présence étrangère est assez faible dans le secteur (essentiellement limitée à des entreprises autrichiennes et italiennes). Le marché est resté, jusqu'à l'adhésion à l'UE, relativement fermé.

1) Les infrastructures

Le développement des infrastructures routières

Compte tenu de la situation géographique de la Slovénie, l'amélioration et le développement des infrastructures routières sont une nécessité tant pour le pays qu'à l'échelle européenne. Ce secteur a fait l'objet d'un soutien financier massif de l'Etat, notamment par l'intermédiaire du Programme National de Construction d'Autoroutes, lancé dès 1994. Ce Programme a permis d'étendre le réseau autoroutier de 236 km (sur un linéaire total programmé de 660 km) entre 1994 et 2002. Il comptait 435 km en 2002 (soit une densité 21,5 km par km², contre 18,3 en France). L'achèvement de ce Plan rencontre aujourd'hui des difficultés de financement.

La priorité absolue est l'achèvement de l'autoroute Koper-Ljubljana-Maribor, axe vital pour le pays et tronçon du projet prioritaire de RTE-T n° 6 (1ère phase Lyon-Trieste (Divaca en Slovénie) étendu par le projet n° 22 Ljubljana-Budapest-Vienne-Nuremberg).

Les autres liaisons essentielles sont l'axe Karavanke-Obrezje vers Zagreb et la Croatie (tronçon de l'ancien « corridor » n°10). et la connexion de Rijeka au réseau autoroutier slovène et international.

Le recours au système des concessions fait l'objet de discussions depuis plusieurs années, compte tenu de l'apport insuffisant de la taxe sur les carburants. Il pourrait être fait appel à des fonds privés pour la construction et l'entretien de certaines autoroutes qui ne sont pas des priorités pour le gouvernement (autoroute vers Zagreb notamment).

Une infrastructure portuaire compétitive

La connexion du réseau autoroutier avec le port de Koper vient de s'achever. Le chiffre d'affaires du port est en hausse de 15% en 2004, les résultats étant dopés par le trafic de conteneurs (+24%) et le volume des véhicules importés (+ 91% !). La voie ferrée vers le nord constitue toujours un goulot d'étranglement. Les projets prioritaires européens de transport combiné permettront de doubler cette voie entre Koper et Divaca créant ainsi un axe majeur vers le Nord (Bavière) et l'Est (Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Ukraine).

Pour les autoroutes de la mer en gestation, le port de Koper sera le débouché terrestre de débit adéquat qui manquait dans cette région. La décision du 29 avril 2004, identifiant les 30 projets prioritaires de RTE-T couvre également l'autoroute de la mer Baltique reliant les États membres de la mer Baltique à ceux d'Europe centrale et orientale, y compris l'itinéraire par le canal mer du Nord/mer Baltique dont la réalisation est prévue pour 2010.

Hormis les infrastructures de transport, les deux autres principaux types de construction sont les infrastructures énergétiques (centrales hydrauliques) et les infrastructures liées à l'environnement (stations d'épuration, incinérateurs, réseaux de canalisations, etc).

2) Le secteur du bâtiment

Malgré une croissance modérée, le secteur du bâtiment représente toujours plus de la moitié du chiffre d'affaires global de la construction, soutenu principalement par une demande stable de logements privés, tandis que les investissements publics dédiés aux logements sociaux diminuent. En partenariat avec les municipalités, le Fond National pour le logement s'est toutefois engagé à construire plus de 5000 logements d'ici 2007.

La demande de bâtiments industriels et commerciaux porte principalement sur des centres commerciaux et des infrastructures touristiques.

3) Répartition des travaux dans le BTP

	Millions d'euros	%
1. Bâtiment dont logement	679	51 %
2. Travaux Publics	652	49 %
Total	1 331	100 %

Source : *Chambre d'Economie slovène (données 2002)*

Contacts utiles :

FÉDÉRATION DE LA CONSTRUCTION

Construction and Building Materials Association Pelak (CBMA)

Directeur général : Borut Grzinic

DIMICEVA 13

SI - 1504 Ljubljana

Tél : (+ 386 1) 58 98 242 - Fax : (+ 386 1) 58 98 200

Email : borut.grzinic@gzs.si - Internet : <http://www.gzm.si>

L'adhésion de la Fédération slovène à la FIEC vient d'être entérinée lors du Congrès annuel tenu à Prague en juin 2004.

Salons

MEGRA

Salon international de construction et de matériaux de construction

Organisateur : Pomurski sejem d.d.

CESTA NA STADION 2

SI - 9250 Gornja Radgona

Tél : 00 386 2 564 21 00 - Fax : 00 386 2 564 21 60

Email : info@pomurski-sejem.si - Internet : www.pomurski-sejem.si

DOMOFIN

(Salon du BTP et des travaux de rénovation)

Organisateur : CESPO

DECKOVA 1

SI - 3000 CELJE

Tél : 00 386 3 543 31 83 - Fax : 00 386 3 541 91 91

Email : romana.kralj@ce-sejem.si

Pour toute information complémentaire :

Isabelle LENS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : lensi@fntp.fr)
Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fntp.fr)